



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 3 septembre 2024, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier adjoint et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Approbation du procès-verbal
 - 3.1.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
- 4.** Avis de motion
 - 4.1.** Avis de motion - Règlement numéro 24-R-185-2 modifiant le règlement numéro 14-R-185 constituant le plan d'urbanisme
 - 4.2.** Avis de motion - Règlement numéro 24-R-205-4 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 17-R-205
- 5.** Adoption de règlement
 - 5.1.** Adoption du projet de règlement numéro 24-R-205-4 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 17-R-205
 - 5.2.** Adoption du projet de règlement 24-R-185-2 modifiant le règlement numéro 14-R-185 constituant le plan d'urbanisme
- 6.** Législation et administration
 - 6.1.** ATUQ - Colloque annuel - Agir pour la transformation durable des villes
 - 6.2.** Gala de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu-Rouville
- 7.** Finances
 - 7.1.** Approbation de la liste des déboursés du mois d'août 2024
 - 7.2.** Dépôt du rapport des engagements datés du 28 août 2024
- 8.** Ressources humaines
 - 8.1.** Dépôt du rapport de la direction générale sur les embauches du mois d'août
 - 8.2.** Embauche d'une agente aux communications et relations citoyennes
 - 8.3.** Adoption - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
- 9.** Période de questions
- 10.** Travaux publics
 - 10.1.** Octroi d'un contrat de déneigement pour certains stationnements appartenant à la Ville de Richelieu
 - 10.2.** Addenda 3 septembre 2024 - Entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées
- 11.** Urbanisme
 - 11.1.** Retrait de la résolution d'adoption du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI-24-01 sur le lot 1 811 748
 - 11.2.** Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), demande de construction pour un projet intégré de quinze logements, chemin de Marieville, lot 6 611 931

12. Sécurité publique
13. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 13.1. Constitution du Comité de pilotage MADA
14. Communications et relations citoyennes
15. Point(s) nouveau(x)
16. Remerciements
17. Période de questions
18. Levée de la séance
 - 18.1. Levée de la séance

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-09-209

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-09-210

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand, et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 avec les modifications suivantes apportées à la résolution 24-08-194 Prime de disponibilité pour les employés-cadres;

Ajout des mots suivants " au service des travaux publics ": au troisième " CONSIDÉRANT " et dans le deuxième alinéa suivant " EN CONSÉQUENCE" et devra se lire dorénavant comme suit;

- CONSIDÉRANT que les employés-cadres se doivent d'être disponibles en semaine, en alternance, pour assurer les urgences **au service des travaux publics**, si besoin;
- ACCEPTE de verser une prime de disponibilité de 5,50 \$/h aux employés-cadres lorsque ceux-ci sont requis d'être de garde **au service des travaux publics**;

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

24-09-211

4.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-185-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-R-185 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME

Avis est donné par Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement visant à modifier le règlement numéro 14-R-185 constituant le plan d'urbanisme.

Celui-ci a pour objet d'attribuer une affectation *Mixte commerciale et résidentielle* aux emplacements situés en bordure des axes du boulevard Richelieu et du chemin des Patriotes, en remplacement de l'affectation *Commerciale*. Cette modification a pour but de permettre la réalisation éventuelle de projets intégrés résidentiels dans les aires d'affectation *Mixte commerciale et résidentielle*.

Le règlement a aussi pour objet d'accorder une affectation résidentielle de moyenne à forte densité au secteur à développer localisé près de la jonction du chemin de Marieville avec le rang de la Savane, d'identifier toute partie du territoire municipal pouvant être sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables attribuables aux îlots de chaleur.

24-09-212

4.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-205-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 17-R-205

Avis est donné par Jo-Ann Quérel, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement visant à modifier le règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Celui-ci a pour objet d'assujettir, au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA, les projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement envisagés sur les terrains à vocation mixte commerciale et résidentielle localisés en bordure du chemin des Patriotes.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

24-09-213

5.1. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-205-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 17-R-205

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de mieux gérer la qualité de certaines interventions sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend soumettre au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA les projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement envisagés sur les terrains faisant partie des aires d'affectation *Mixte commerciale et résidentielle* localisées en bordure du chemin des Patriotes et du boulevard Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024, conformément à la loi, par Jo-Ann Quérel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le projet de règlement numéro 24-R-205-4 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 17-R-205*»;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil, située au 200, boulevard Richelieu, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée.

24-09-214

5.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-R-185-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-R-185 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville a amorcé, avec l'aide de l'organisme Vivre en Ville, un exercice de réflexion sur le devenir souhaitable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet exercice a emmené la Ville à réviser ses orientations à l'égard des affectations du sol à privilégier en bordure des axes du boulevard Richelieu (route 112) et du chemin des Patriotes (route 133);

CONSIDÉRANT que les orientations actuelles en matière de densification et d'optimisation de l'espace disponible dans les périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT dans le cadre de diverses modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est maintenant obligatoire que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrive toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024, conformément à la loi, par Bruno Gattuso;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le projet de règlement numéro 24-R-185-2 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 14-R-185 constituant le plan d'urbanisme*»;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil, située au 200, boulevard Richelieu, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

24-09-215

6.1. ATUQ - COLLOQUE ANNUEL - AGIR POUR LA TRANSFORMATION DURABLE DES VILLES

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'inscription, au coût de 450 \$, taxes en sus, par personne, de madame Jo-Ann Quérel, conseillère et monsieur Jacques Darche, conseiller, au Colloque annuel de l'ATUQ qui aura lieu à Brossard, les 23 et 24 octobre 2024, et, par le fait même, en autorise le paiement, ainsi que le paiement de toute dépense afférente, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-455.

Adoptée.

24-09-216

6.2. GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU-ROUVILLE

CONSIDÉRANT que le Gala de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Rouville (CCIVRR) aura lieu le 25 avril 2025 au Pôle culturel de Chambly;

CONSIDÉRANT que la CCIVRR est un regroupement de gens d'affaires dont la mission est d'assurer le développement économique de son territoire;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat reçu de la CCIVRR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le Conseil offre une aide financière au coût de 650 \$, taxes en sus, correspondant à un partenariat « villes et municipalités »;

ET AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adoptée.

7. FINANCES

24-09-217

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par Jacque Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois d'août 2024 pour un montant de 125 353,36 \$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois d'août 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 287 837,21 \$.

Adoptée.

24-09-218

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉS DU 28 AOÛT 2024

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 28 août 2024.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

24-09-219

8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES DU MOIS D'AOÛT

Le conseil prend acte, par voie de résolution, du rapport de la direction générale sur les embauches du mois d'août 2024, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

24-09-220

8.2. EMBAUCHE D'UNE AGENTE AUX COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

CONSIDÉRANT la recommandation du 30 août 2024 de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Roxane Millette au poste d'agente aux communications et relations citoyennes, et ce, à compter du 16 septembre 2024, selon les conditions et au cinquième (5e) échelon de sa classe de la Convention collective en vigueur.

Adoptée.

24-09-221

8.3. ADOPTION - POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu adoptait le 3 février 2020 une Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail par la résolution 20-02-039;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption du projet de loi 42 (2024, chapitre 4) Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que cette loi a, entre autres, modifié la Loi sur les normes du travail de manière à préciser le contenu minimal de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement;

CONSIDÉRANT que tout employeur doit adopter au plus tard le 27 septembre 2024 une politique conforme aux nouvelles prescriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement par le conseil municipal d'adopter la présente politique de

prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

ET ABROGE la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail adoptée le 3 février 2020 par la résolution 20-02-039.

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TRAVAUX PUBLICS

24-09-222 10.1. OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR CERTAINS STATIONNEMENTS APPARTENANT À LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a l'obligation de déneiger les terrains, bâtiments et stationnements lui appartenant;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavation Benoit et Fils inc.;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat sera de cinq (5) mois, soit du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement à Excavation Benoit et Fils inc. au coût de 4 625 \$, taxes en sus pour certains stationnements de la Ville de Richelieu;

ET AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-443.

Adoptée.

24-09-223 10.2. ADDENDA 3 SEPTEMBRE 2024 - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME COMMUN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées signée au mois de juin 2024 entre la Ville de Richelieu et la Ville Chambly (les parties);

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier le délai de paiement de ladite entente;

CONSIDÉRANT l'addenda du 3 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'addenda du 3 septembre 2024 dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

11. URBANISME

24-09-224 11.1. RETRAIT DE LA RÉOLUTION D'ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - PPCMOI-24-01 SUR LE LOT 1 811 748

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution du PPCMOI-24-01 lors de son assemblée ordinaire du 2 juillet 2024 et portant le numéro 24-07-179 pour la construction de 132 logements sur le lot 1 811 748;

CONSIDÉRANT que le PPCMOI 24-01 a fait l'objet d'un processus d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre des personnes habiles à voter le 24 juillet 2024 pour la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures a été atteint signifiant la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de l'assemblée ordinaire du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu ne procédera pas à la tenue d'un scrutin référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement de retirer la résolution d'adoption du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI-24-01 conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2-2).

Adoptée.

24-09-225

11.2. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN PROJET INTÉGRÉ DE QUINZE LOGEMENTS, CHEMIN DE MARIEVILLE, LOT 6 611 931

CONSIDÉRANT la demande d'avis d'intention pour un projet intégré d'une construction d'une habitation trifamiliale ainsi que d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements;

CONSIDÉRANT que cette demande est dérogatoire au règlement de zonage 14-R-186 concernant le nombre de bâtiments principaux ainsi que l'usage multifamilial, donc ce projet est assujéti au règlement 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT la recommandation sous certaines conditions du comité consultatif d'urbanisme tenu le 21 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le projet sous certaines conditions, soit:

- Que l'aire de stationnement soit perméable;
- D'exiger un rapport produit par un ingénieur concernant les eaux de ruissellement.

Adoptée.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-09-226

13.1. CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu entame la révision de sa Politique MADA (Municipalité amie des aînés) en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un comité de pilotage à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le Conseil municipal mette sur pied un comité de pilotage pour la révision de la Politique MADA, constitué des membres ci-dessous énumérés:

- Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Julien Lefrançois, technicien en loisirs
- Jo-Ann Quérel, conseillère municipale

- Johanne Caissy, citoyenne de Richelieu
- Marc Lambert, FADOQ de Richelieu
- Jean-Philippe Desrochers, agent de promotion de la santé publique

Adoptée.

14. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

16. REMERCIEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-09-227

18.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 14.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.